

la fragilité de la nature humaine, n'ont cessé de la diriger dans les voies que la volonté divine, interprétée par les Papes, lui avait tracées.

Aussi Dieu, pour récompense, a-t-il fait pour nous ce qu'il n'a fait pour aucun autre peuple. L'empire franc eut deux longues successions de rois qui ne représentent que deux dynasties en cinq cents ans. Tandis que l'Angleterre en eut six depuis 1602, nous voyons les Capétiens se succéder régulièrement les uns aux autres depuis la fin du x^e siècle. Deux fois même ils se soudèrent par mariage aux Carlovingiens, de sorte que la lignée de nos rois remonte à Charlemagne et de lui à Clovis. Si bien que l'on peut dire avec vérité que, depuis le baptistère de Clovis à Reims jusqu'à l'échafaud de Louis XVI, il n'y a eu en France qu'une famille présidant à ses glorieuses destinées. C'est, observe M. Arthur Loti, un fait unique dans l'histoire de l'Europe. Il n'y a que la dynastie des Pontifes romains qui soit plus ancienne et plus longue, et encore y a-t-il eu un schisme dans la succession des Papes.

« L'histoire de mes ancêtres, a dit en toute vérité le comte de Chambord, est l'histoire de la grandeur progressive de la France »

M. Charles Maurras rappelait, il y a quelques jours, une parole toute semblable du socialiste Amourette : « Citoyens, on vous a raconté que nos rois étaient des monstres... Regardez leur œuvre : c'est la France. »

Leur politique habile et invariable nous donna le Berry sous Philippe I^{er} ; la Normandie et la Touraine sous Philippe-Auguste ; le Languedoc sous saint Louis ; la Champagne et le Lyonnais sous Philippe-le-Bel ; le Dauphiné sous Philippe VI ; le Limousin, la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis et le Poitou, sous Charles-le-Sage ; la Guyenne sous Charles VII ; la Bourgogne, la Provence, l'Anjou, le Maine sous Louis XI ; la Bretagne sous Charles VIII ; le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne sous François I^{er} ; Metz, Toul et Verdun, sous Henri II ; la Navarre, le Béarn, le Périgord, le comté de Foix, sous Henri IV ; l'Alsace, le Roussillon, l'Artois sous Louis XIII ; la Flandre, la Franche-Comté, le Nivernais sous Louis XIV ; la Lorraine, la Corse sous Louis XV ; l'Algérie sous Charles X.